

1) Présentation de l'ULIS

a) le dispositif

Les textes réglementaires régissant le dispositif

ULIS :

- la loi du 11 février 2005
- la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015

L'ULIS est sous la responsabilité du chef d'établissement et de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH Ouest.

Enseignante coordinatrice	Isabelle Guichard
Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap Collective (AESHco)	Julie Roig
Accompagnantes des Elèves en Situation de Handicap Mutualisées (AESHm)	Camille Kiry et Catherine Samson

Horaires du dispositif ULIS

Lundi, mardi, jeudi : 9h20-12h30 13h50-17h

vendredi : 9h20-12h30

b) les élèves

Les élèves reçus à l'ULIS sont tous reconnus porteurs d'un handicap par la MDPH. Leur inscription à l'ULIS fait suite à une notification d'orientation par la CDAPH, cette notification donnant lieu à une affectation par la CDO.

Les élèves de l'ULIS font partie de l'établissement scolaire. Ils sont inscrits en fonction de leur âge, dans une division correspondant à leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

L'ULIS du collège Dupaty accueille quatorze élèves « présentant des troubles importants des fonctions cognitives ». Les jeunes viennent de Blanquefort, mais aussi d'autres communes autour de Blanquefort.